



DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2023.00072/2023 du 08/04/2023

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 36

de Votants : 40

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (36)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Nassuf-Eddine DAROUACHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayat KASSIM (8<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1<sup>er</sup> adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (M Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué) Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée) M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

Participation à  
l'assemblée Générale  
Cites Unies France (CUF)  
à Issy-les-Moulineaux.

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 05/05/2023 que la convocation avait été faite le 01/04/2023.

Le Maire



Absents : (9)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (4)

Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3<sup>ème</sup> adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération n°2020.00006/2020 du 7 février 2020 portant frais de mission et de déplacement temporaire des élus et des agents de la ville de Mamoudzou ;

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** que Cités Unies France (CUF) a été créée en 1975, une association française regroupant des collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale. Leur mission étant d'accompagner les collectivités françaises dans leur ouverture à l'international dans la promotion, le rayonnement des territoires, les échanges humains, culturels et économiques ;

**Considérant** que Cités Unies France a près de 300 adhérents et fédère des régions, des départements et des grandes villes. Elle a aussi pour mission l'animation et la coordination des dynamiques géographiques des collectivités territoriales françaises qui s'engagent à l'international à travers les congrès mondiaux ;

**Considérant** que Mamoudzou, adhérente à la CUF, est considérée comme un membre très actif à travers les actions que nous menées (élaboration de la stratégie à l'international, participation aux réunions des élus dédiés...);

**Considérant** que la ville de Mamoudzou est invitée à prendre part à l'assemblée générale qui se tiendra du 22 au 26 mai 2023 à Issy-Les Moulineaux ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : De donner un avis favorable à la participation de la Ville à cette assemblée générale.

**Article 2** : De désigner Madame Claudie RAKOTO (Conseillère délégué) pour représenter la Ville lors de cet événement qui se tiendra du 22 au 26 mai 2023 à Issy-les-Moulineaux.

**Article 3** : De prendre en charges les frais de missions et de déplacement.

**Article 4** : D'imputer ces dépenses au budget communal.

**Article 5** : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférant à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 11/04/2023

**Le Maire**

